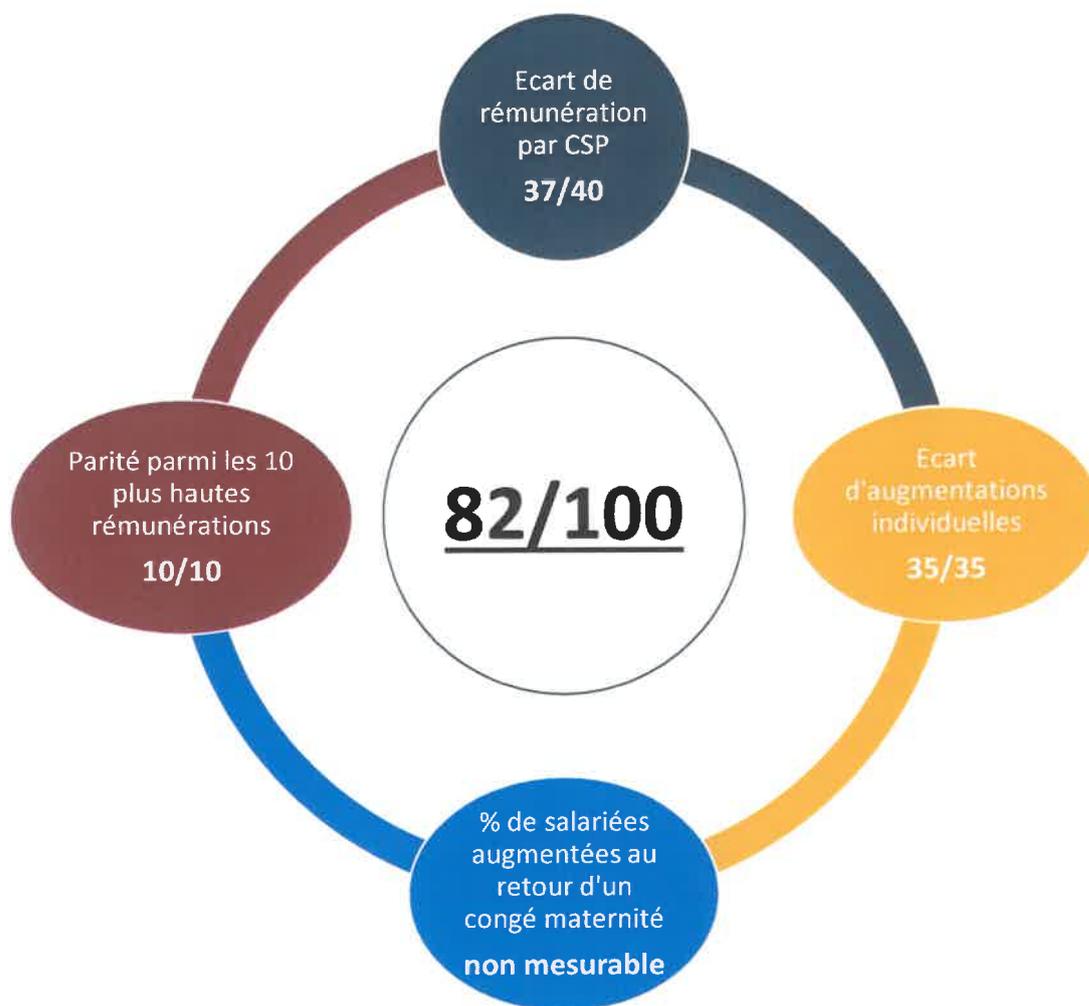




Emploi, Solidarité, Proximité

Index égalité professionnelle Femmes Hommes 2023 sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 78



Depuis 2022, les entreprises ayant obtenu une note globale inférieure à 85 points (**seuil fixé par le décret n° 2022-243 du 25 février 2022**), l'obligation de fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs de l'index.

Fait à Agen, le 7 mars 2023

Pour le Président
Pierre CHOLLET

La Directrice
Cédrine JOMARD